

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

## Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi le 5 octobre 2015 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte  
Mme Manon Olivier  
M. François Beaulieu  
M. Daniel Giroux  
M. Daniel Roy

Est absente : Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Réналd Grondin, maire

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 8 septembre 2015.
3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois d'octobre 2015.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Comités : Loisirs-École-Famille-Sanitaire-Bibliothèque- Pompiers-Développement
7. Offre de services professionnels en droit municipal
8. Demande de versement C.D.E.
9. Achat d'une caméra
10. Achat d'une boîte à sel
11. Demandes de citoyens (2)
12. Affaires nouvelles :
  - a. Projet sortie 261
  - b. Pont Lemieux-Turcotte
13. Période de questions
14. Levée de la séance

2015-10-195

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-196

#### EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 8 septembre 2015, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-197

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-198

#### ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois d'octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2015-10-199

#### COMPTES À PAYER

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois d'octobre 2015 :

.....	
C1500426 Electrique Expert S.G. Inc : Accessoires, lumières pétanque	339.35
C1500427 Canadien National : Entretien des passages à niveau	621.00
C1500428 Fonds de l'information sur le territoire : Avis de mutation	4.00
C1500429 Ministre des Finances : Sécurité publique Sûreté du Québec	37 557.00
C1500430 C.E.R. Turmel Enr. : fer pour camions	135.56
C1500431 Lavery De Billy : Services professionnels	763.32
C1500432 ADT Canada Inc. : Surveillance 1245 2 <sup>e</sup> rang, 1200 de l'Église	814.71
C1500433 Épicerie Le Central : Glace, eau, terrain jeux, voirie	358.63
C1500434 Fortin Sécurité Médic. Inc. : Premiers soins centre des loisirs	53.81
C1500435 Location LPL Inc. : Location fichoir	55.19
C1500436 Auger B.C. Sécurité Inc : Système d'alarme centre municipal	328.54
C1500437 Laroche, Sylvie: remboursement factures fournitures bureau	21.97
C1500438 Municipalité Saint-Apollinaire : Inscription ENPQ pompiers	4 842.30
C1500439 Camping Lac Georges : Sortie terrain de jeux	238.21
C1500440 Dépanneur P. Bédard & Fils Inc. : Essence	50.92
C1500441 Manu-Vic Inc. : Analyse de gaz Zamboni	231.95
C1500442 Librairie Renaud-Bray Inc. : Bibliothèque	100.00
C1500443 Création Desing (P.G.) Inc. : Sous-pattes blanches chaises	626.61
C1500444 Mutuelle des Municipalités du Québec : Franchise assurances	1 000.00
C1500445 Produc-Sol : Travaux 2 <sup>e</sup> rang, rue Roy, rue Plante, 1 <sup>er</sup> rang, pierre 20	892.47
C1500446 MG Service : Entretien Zamboni	462.48
C1500447 Akifer Inc. : Inspection puits centre municipal	1 527.68
C1500448 Recyc.Lav Inc : Ramassage des gros rebuts	132.22
C1500449 Clement Laquerre : Valves pour pneus	45.99
C1500450 Équipements M.M Inc. : soutien informatique, anti-virus	114.96
C1500451 Ferme du Bassin : Sortie terrain de jeux	243.06
C1500452 Receveur Général du Canada : Retenues à la source	1 338.10
C1500453 Hydro-Québec : 1186 et 1200 de l'Église, éclairage public	921.57
C1500454 Médigas Division de Praxair Canada Inc : Oxygène	262.45
C1500455 Supérieur Propane : Location cylindre loisirs	18.40
C1500456 Ministère du Revenu du Québec : Retenues à la source 3 mois	9 062.39
C1500457 Distribution Praxair Canada : Oxygène et acétylène	45.70
C1500458 Info Page : Fréquence numérique	215.75
C1500459 Koodo Mobile : Cellulaire pompiers	33.36
C1500460 Librairie Renaud-Bray Inc. : Livres bibliothèque	47.15
C1500461 Municipalité Val-Alain : Timbres, annonce PR, bulletin	393.42
C1500462 Hydro-Québec : Rue des Sables, de la Station, 1245 2 <sup>e</sup> rang	1 106.78
C1500463 Bell Mobilité : Cellulaires	330.63
C1500464 CIB : Intégration du rôle triennal	454.15
C1500465 Telus Mobilité : téléphone+internet, bureau, pompiers, loisirs	503.13
C1500466 C.D.E. Val-Alain : Versement	15 000.00
P1500153 Groupe CCL : enveloppes et permis	194.31
P1500156 Maxxam Analytics : Analyses d'eau potable	511.64
P1500157 Les Entreprises Lévisiennes Inc. : Travaux 1 <sup>er</sup> Rang	84 878.71
P1500158 Roulement Techno Inc. : Adaptateur machine à pression	3.44
P1500159 Charbonneau, Jean-Pierre : Factures plaque numéros civiques	101.91
P1500160 Placide Martineau : Isolant pluviaux rue Roy ciment membrane	438.06
P1500161 Freins Démarreurs Plessis : Pièces et accessoires voirie	832.53
P1500162 Municipalité de Laurier-Station : Quote-part déchets	2 432.79
P1500164 MRC de Lotbinière : Quotes-parts	8 516.87
P1500166 Municipalité de Laurier-Station : Quote-part recyclage	1 768.93
P1500167 MRC de Lotbinière : Quote-part	2 202.46
P1500168 MRC de Lotbinière : Quote-part	629.00
P1500177 MRC de Lotbinière : Quote-part	3 313.83
P1500178 Blier, Chantal Mme : Entretien ménager	500.00
Frais déplacement	700.50
Salaire	9 304.47

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

## Comté de Lotbinière

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2015-199**

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 217 624.36 \$  
Que les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité  
.....

**2015-10-200**

### **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels sous forme « d'abonnement » à un « Service de première ligne » donnant droit à ce qui suit :

- a) accès téléphonique illimité (peu importe donc le nombre d'appels) pour répondre à toute question reliée à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure cependant où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autres;
- b) Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc.);
- c) rencontre informelle de deux (2) heures, annuellement, avec les membres du conseil (en caucus), le directeur général et l'inspecteur (au besoin) pour discuter de l'administration générale de la municipalité et aborder certains dossiers particuliers;

Que les services à cet égard seront facturés pour une somme forfaitaire de 1 200 \$ par année, taxes et déboursés non inclus;

Que la facturation sera faite au rythme de deux (2) fois par année, soit à tous les six (6) mois et ce, à compter de la date d'adoption.

Adoptée à l'unanimité  
.....

**2015-10-201**

### **VERSEMENT À LA C.D.E. DE VAL-ALAIN**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de déboursier le versement de 15 000 \$ à la Corporation de Développement économique de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité  
.....

**2015-10-202**

### **ACHAT D'UNE CAMÉRA**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater Pier-Luc Côté pour faire l'achat d'une caméra d'inspection de canalisations pour un montant allant jusqu'à 3000 \$ (taxes incluses) en soumettant le prix aux conseillers préalablement.

Adoptée à l'unanimité  
.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2015-10-203

#### ACHAT D'UNE BOITE À SEL

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater Pier-Luc Côté pour demander des prix pour la réparation de la boîte à sel ou l'achat d'une nouvelle pour un montant allant jusqu'à 2000 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-10-204

#### DEMANDE D'UN CITOYEN

Considérant que le propriétaire du 519, 4<sup>e</sup> rang demande le creusage de fossé, avant l'hiver, pour des problèmes d'égouttement devant sa résidence le printemps;

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater le maire et l'inspecteur en voirie pour aller vérifier les lieux.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-10-205

#### DEMANDE D'UN CITOYEN

Considérant que le demandeur, Michel Thivierge, présente une demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 192-35-P du cadastre de la paroisse Ste-Emmélie, circonscription de Lotbinière;

Considérant que l'emplacement visé est actuellement en zone agro-forestière (AF-1) et qu'il possède une autorisation de la CPTAQ pour la construction d'un bâtiment selon l'article 59 (terrain de 15 hectares et plus).

Considérant que la demande vise un projet domiciliaire résidentiel voisin de l'îlot déstructuré 33070-02-A selon l'article 59 (zone ADes2-A);

Considérant que pour être en conformité avec la réglementation, la demande exige un changement de zonage qui viendrait agrandir la zone ADes2-A;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité a l'intention de modifier le règlement de zonage conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la C.P.T.A.Q. et du M.A.M.R.O.T.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-10-206

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h20.

Adoptée à l'unanimité

.....

---

Rénald Grondin, maire

---

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.